



LES REELS DEFIS DES ELECTIONS LEGISLATIVES AU TOGO : LE DEBUT DE CONFIANCE DES ACTEURS

Auteurs: Dr HETCHELI K. Folly Aimé, AHIANYO KPONZO Claudine, Coordonnatrice National de WANEP-Togo, GNACADJA Constant C, Coordonnateur Zone IV (Bénin-Togo-Nigeria) en Alerte Précoce et prévention de Conflits.
Contrôle de qualité: Zebulon Suifon Takwa, Directeur des Programmes et Chargé de liaison CEDEAO-WANEP
Pour toutes informations: Directeur Exécutif, WANEP. P.O. Box CT 4434 Cantonments, Accra, Ghana.
Email: Ebombande@wanep.org, wanep@wanep.org, Tel: +233 21 221 318/388; Fax: +233 21 221 735.
Website: www.wanep.org; Copy Right: WANEP© 2007

En reconnaissance du rôle et des réussites du Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP) dans la prévention des conflits et l'édification de la paix en Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest, le Conseil Economique et Social des Nations Unies en sa session substantive de 2006 a accordé à WANEP le Statut consultatif spécial à l'ONU. WANEP est dorénavant mandaté à désigner des représentants officiels aux Nations Unies à New York, à Genève et à Vienne pour renforcer son plaidoyer et divulguer ses stratégies destinées à contribuer à la paix et à la sécurité humaine.

Introduction

Dans sa longue marche vers la démocratie le peuple togolais retiendra l'année 2007 comme celle au cours de laquelle d'importantes initiatives susceptibles d'influer la sécurité nationale, la démocratie, la paix et la reprise sans restriction des relations avec la communauté internationale ont été prises. Ces initiatives constituent une suite logique pour l'espoir suscité par le dialogue inter togolais renforcé par l'Accord Politique Global (APG). En effet, les manquements et effusions de sang qui ont été constatés lors des précédents processus électoraux ont induit une dynamique nationale pour la gestion du pouvoir et l'organisation d'élections libres et transparentes. Elle a clairement permis de spécifier la question relative à l'indépendance de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) dans l'organisation et la supervision des élections vis-à-vis des pouvoirs publics. Une nouvelle volonté a vu le jour entre les protagonistes de la crise togolaise. Elle a été renforcée par l'implication de la communauté internationale qui cherche à aider l'Etat togolais à asseoir une politique de bonne gouvernance pour réussir l'organisation des élections libres et transparentes, conditions déterminantes pour la normalisation de la coopération future entre le Togo et l'Union Européenne.

Les actions suscitées par cette aspiration à la paix portent quelques fruits qui ne sont pas encore à la hauteur des attentes. En juin 2007, Karl Flitner, chef d'une délégation de l'Union Européenne en mission d'évaluation au Togo a affirmé à propos de la situation¹ : « Nous pensons qu'il y a beaucoup

RESEAU OUEST AFRICAIN D'ALERTE ET D'INTERVENTION RAPIDES (WARN)

Le Réseau d'Alerte Précoce en Afrique de l'ouest (WARN) est une partie intégrale du programme préventif ouest africain d'édification de la paix coordonné par le Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP). A travers son programme WARN, WANEP est en train de mettre en place l'étape de l'implication de la société civile dans un réseau pour l'alerte précoce et la réponse rapide en Afrique en mettant l'accent sur la sécurité humaine.

Le programme WARN couvre toute la sous région de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) y compris le Cameroun et le Tchad. Notre principal centre d'intérêt a été l'union des pays du fleuve Mano à savoir : La Sierra Leone, la Guinée, le Liberia et la Côte d'Ivoire. Nous sommes maintenant en train de couvrir l'ensemble de la sous région ouest africaine.

Depuis 2002, WANEP a signé un protocole d'accord (MOU) avec la CEDEAO dans le cadre de renforcement des capacités en prévention des conflits. L'un des buts de cet accord est d'établir un point de liaison entre le programme WARN et le système d'alerte précoce de la CEDEAO afin d'optimiser les actions d'alerte précoce pour la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest. En vue de ce développement, WANEP gère un bureau de liaison au sein du Secrétariat de la CEDEAO à Abuja au Nigeria depuis Avril 2003.

¹ Le Républicain, hebdomadaire togolais d'information N°81 du 12 Juin 2007, p3

d'éléments encourageants et il reste certaines questions qu'il faut poursuivre dans les mois qui viennent ». L'enjeu est compris par le peuple togolais. Sur le terrain, tout porte à croire que les acteurs de la crise togolaise sont décidés à enterrer la hache de guerre en vue de sortir la population de la misère qui la gangrène. Certes, l'implication des organisations de la société civile rassure la population mais cette dernière demeure encore sceptique face aux diverses stratégies contradictoires des acteurs politiques.

A la veille de ce test pour le devenir démocratique du Togo, la présente analyse du processus électoral aidera à mieux cerner les véritables enjeux de cette élection dont la finalité importe pour les togolais mais aussi pour le monde entier.

1. L'Accord Politique Global du Togo dans son contexte.

Le processus de démocratisation qui a débuté dans les années 90 au Togo a connu plusieurs phases caractérisées par le vote du référendum de la Constitution et la tenue de plusieurs élections : trois législatives (1994, 1999 et 2002) et trois présidentielles (1998, 2003 et 2005). La vie des togolais entre ces phases a été marquée par des frustrations, des abus graves et répétés, des violences et du non respect des engagements nationaux et internationaux. Ces faits ont conduit l'Union Européenne à rompre sa coopération avec le Togo en 1992. Malgré cette sanction, la violation des libertés individuelles et collectives était devenue quasi permanente au Togo et a conduit au blocage de la vie politique. Pour mettre fin à cette impasse qui faisait souffrir la population et donner une nouvelle chance au peuple togolais, l'Union Européenne a décidé d'ouvrir des consultations avec le gouvernement togolais conformément à l'article 9 de l'Accord de Cotonou. C'est ainsi que, le 14 avril 2004, une délégation du gouvernement togolais dirigée par le Premier Ministre d'alors Koffi SAMA s'est rendue à Bruxelles. Au terme des discussions, les autorités togolaises ont signé 22 engagements dont la matérialisation effective devrait permettre la reprise de la coopération avec l'Union Européenne. L'application de certaines clauses des engagements a timidement commencé lorsque survint la mort du Président de la République le Général Gnassingbe Eyadema le 05 février 2005.

Les événements qui ont suivi cette subite perte ont aggravé la crise et causé une escalade des violences surtout à l'approche des élections. Ces violences ont occasionné de nombreuses pertes matérielles et ont fait plusieurs morts, des blessés graves, des déplacés, des réfugiés et une désintégration accentuée du tissu social. Pour rompre avec ce cycle de violences qui caractérisait le pouvoir togolais et apporter une solution à la crise, les nouvelles autorités ont commencé par donner un souffle nouveau à la vie sociopolitique du pays. Ainsi après le dialogue social tripartite entre le Gouvernement, le Patronat et les Syndicats, les autorités ont relancé le dialogue politique inter togolais qui n'est qu'une émanation des engagements pris par le Togo envers l'Union européenne en avril 2004.

En effet, ouvert pour la deuxième fois le 18 Novembre 2006, par le Président Faure Gnassingbé, successeur de Gnassingbé Eyadéma, le dialogue politique a retenu un agenda comportant des points tous autant sensibles qui vont au-delà des 22 engagements de l'Union Européenne.

Cet agenda a servi de fondement durant la médiation du Président de la République de Burkina- Faso son excellence Blaise Compaoré. La détermination des acteurs de la crise togolaise a permis d'aboutir à la signature de "l'Accord Politique Global" (APG) le 20 août 2006 à Lomé. L'APG constitue la douzième tentative de dialogue inter togolais dont la signature a fait redonner l'espoir au peuple togolais. Les priorités dégagées par cet accord se résument en : la nomination d'un Premier ministre, la formation d'un gouvernement "d'union nationale" et l'organisation d'élections législatives, le mandat du Parlement s'achevant en octobre 2007.

La réussite de ces élections constitue donc un test pour la bonne volonté affichée par les différents acteurs sociopolitiques. Déjà des voix s'élèvent pour exprimer leurs désaccords sur l'effectif réel de personnes en âge de voter.

2. Indices d'une volonté pour la tenue des élections libres et apaisées.

Le désir de mettre fin à plus de dix années de violences et d'instabilité au Togo a poussé les acteurs politiques togolais à se focaliser sur l'organisation des élections législatives d'Octobre 2007 comme condition déterminante pour restaurer la confiance gage de tout développement. Ainsi la question de l'indépendance de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) dans l'organisation et la supervision des élections vis-à-vis des pouvoirs publics a été clarifiée et adoptée avec l'implication de tous les acteurs. Malgré ces avancées, le processus électoral reste toujours à l'épreuve de cette volonté insistante d'organisation d'une élection pacifique, libre et transparente.

2.1 Indices sur le plan national.

L'Accord Politique Global signé le 20 Août 2006 par les parties prenantes au dialogue inter togolais a débouché sur la mise en place d'un Gouvernement d'Union Nationale chargé de restaurer la paix et d'organiser des élections législatives justes, transparentes et équitables. Malgré l'absence de l'UFC dans ce gouvernement, la CENI fut installée avec la présence de toutes les forces politiques signataires de l'accord même si l'élection des membres du bureau fut plus qu'un défi.

2.1.1 Apports des institutions de la république.

Pour jouer leur partition dans la réussite et la transparence des élections, le Parlement togolais a modifié le code électoral dans la perspective d'un vote à scrutin proportionnel de liste à la plus forte moyenne conformément aux dispositions de l'APG. Les modifications du code électoral et de la constitution font partie des exigences formulées par les signataires de l'accord politique global du 20 août 2006. D'un autre côté, la nomination des six (6) membres de la cour constitutionnelle a été conduite par l'Assemblée nationale qui a reçu 32 candidatures. Cependant, les organisations de la société civile ont dénoncé la non considération du genre et le non respect de l'esprit de l'APG dans la configuration de la Cour. Pour ces organisations, sur les six membres élus, trois sont des anciens membres qui siégeaient à cette cour depuis les premières années de sa mise en place. Elles auraient donc souhaité que les membres de la Cour soient nouveaux avec une présence acceptable de femmes.

Pour prévenir les violences observées pendant les périodes électorales, le gouvernement togolais a tenu un Conseil des ministres le jeudi 31 mai 2007 pour adopter un décret portant création de la « Force Sécurité Elections Législatives 2007 » appelée FOSEL 2007. Cette force est mandatée pour assurer de façon impartiale la sécurisation du processus électoral pour le renouvellement du parlement togolais.

Les autres institutions telles que la HAAC ne sont pas restées en marge de cette volonté collective.

2.1.2 L'implication des partis politiques

Malgré le boycott du gouvernement « d'union nationale » par l'un des principaux partis de l'opposition togolaise (UFC), la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) a été installée avec la présence de toutes les forces politiques signataires de l'accord. Ce qui a permis de relever ensemble le défi de l'élection des membres du bureau de la CENI. Avant même l'installation des démembrements de la CENI, des voix se sont élevées de part et d'autre dans la classe politique pour dénoncer les manquements enregistrés dans le processus d'application de l'APG. Sur divers points, les avis des parties signataires et non signataires de l'APG ont divergé. Pour la mouvance présidentielle, il y a de la lenteur dans le processus. Par contre, d'autres remettent en cause la précipitation avec laquelle le gouvernement obligerait la CENI à organiser les prochaines élections législatives.

Certains trouvent que la composition de la Cour Constitutionnelle ne peut plus lui permettre

de jouer le rôle de neutralité lors de la gestion des contentieux électoraux. Pour l'UFC (Union des Forces du Changement) de Gilchrist OLYMPIO et la CDPA (Convention Démocratique des Peuples Africains) du Professeur Léopold Messan GNININVI, il est inadmissible de reconduire trois (3) anciens membres de la Cour constitutionnelle dans la nouvelle Cour. Ces partis estiment que non seulement ceux-ci faisaient partis de ceux qui ont validé le coup d'état constitutionnel d'Avril 2005, mais aussi que leur élection ne répondait pas à l'esprit de l'APG qui stipulait une recomposition de la Cour Constitutionnelle. Le RPT (Rassemblement du Peuple Togolais), parti au pouvoir et majoritaire à l'Assemblée nationale, ne s'est pas encore prononcé sur le sujet.

Au terme d'une rencontre tripartite (Société civile, gouvernement, partis politiques) d'évaluation du chemin parcouru depuis la signature de l'APG, les parties signataires de l'Accord Politique Global ont tous réaffirmé leur volonté de voir le processus électoral aboutir dans la paix et la sécurité.

En somme l'aboutissement heureux du processus électoral préoccupe tous les acteurs, même si les stratégies ne s'inscrivent pas dans une action synergique des acteurs où prime l'intérêt du peuple.

2.1.3 La contribution de la société civile.

2.1.3.1 Les ONG ou fédérations d'ONG

Tirant leçons des violences qui ont caractérisé les précédentes élections, les organisations de la société civile togolaises ont pris conscience de leurs rôles dans la sauvegarde du processus électoral en cours. Plusieurs actions sont menées et tendent à couvrir tout le territoire togolais. C'est ainsi que du 07 au 18 mai 2007, trois associations de la société civile [Centre Afrika Obota (CAO), SOS civisme et le Centre d'Observation et de Promotion de l'Etat de Droit (COPED)] ont organisé une tournée de sensibilisation des populations de l'intérieur du pays à travers les trente (30) préfectures du Togo. Elle a porté essentiellement sur le nouveau mode de recensement, le mode de scrutin et les acteurs impliqués dans le processus électoral sans oublier les enjeux de ces élections. Organisée à l'attention des délégations des préfectures et communes, des forces de l'ordre et de sécurité, des journalistes, des fonctionnaires, des chefs traditionnels, des étudiants et élèves, des représentants des confessions religieuses..... Elle vise à assurer leur implication dans le processus.

Ces actions sont salutaires dans la mesure où le nouveau mode de recensement qui n'est pas connu par les populations, mérite une attention particulière. Sa méconnaissance pourrait participer de l'échec du processus. D'un autre côté, ces actions viennent en prévention des imbroglios sanglants orchestrés et entretenus par les forces de sécurité et les journalistes pendant et après les élections passées. Toujours dans l'esprit de l'Accord Politique Global pour un scrutin paisible, WANEP-Togo (Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix) a organisé le 26 Mai 2007 à l'école professionnelle (Brother Home) à Lomé, un atelier de formation sur le mode de scrutin et sur la méthodologie de couverture du territoire togolais en matière d'observation électorale. A l'issue de cet atelier, une conférence de presse puis une caravane pour la paix ont marqué la fin de cet atelier.

Par ces diverses actions, les organisations de la société civile ont commencé par jouer leur partition en appelant les différents acteurs politiques à s'inscrire davantage dans l'esprit et la lettre de l'Accord politique global (APG), et à œuvrer pour des élections législatives libres, transparentes et sans violences. En effet, des associations féminines ont dénoncé la configuration de la Cour constitutionnelle. Elles ont estimé que l'élection des membres n'a pas tenu compte de l'esprit de l'APG. Elles ont aussi constaté avec regret qu'aucune femme n'ait été élue, alors même que des 32 candidatures reçues par l'Assemblée Nationale, 09, soit environ 30% sont des femmes. Elles ont invité le gouvernement à prendre ses responsabilités conformément à l'esprit de l'APG pour adopter des mesures adéquates susceptibles d'insuffler un dynamisme pour la mise en œuvre des décisions consensuelles.

2.1.3.2 Les médias

Les médias togolais essaient d'avoir une plus grande visibilité dans le processus. Les

journalistes se sont constitués en un réseau dénommé « Réseau des Journalistes pour des Elections Pacifiques Libres et Transparentes (RJEPLT) » Ce réseau se donne pour mission la couverture médiatique responsable des élections, les membres ont bénéficié de plusieurs séminaires de formations et de rencontres. Ces rencontres comme celle du 19 juillet 2007 leur a permis de s'imprégner des textes législatifs et réglementaires. Ceci est d'autant plus important que leur rôle est fondamental dans leur mission éducative de la population pour la paix. A titre illustratif, on peut citer les rubriques consacrées à la sensibilisation et à la formation civique et citoyenne sur la TVT, les émissions-débats telles que « au cœur de la nation », « plateau de la semaine », « 7sur 7 » sur TV7 où toute l'actualité politique nationale surtout celle relative au processus électoral. Mieux encore, les émissions radiophoniques interactives sur certaines radios de proximité à l'instar de NANA FM, Radio Nostalgie et d'autres. appuient de façon constructive le processus. Toutes ses émissions et débats interactifs contradictoires constituent un baromètre pour les acteurs politiques ainsi que ceux du tissu social.

2.1.3.3 Les leaders religieux et les chefs traditionnels

Les leaders religieux togolais ne sont pas restés en marge du processus électoral. En effet, la jeunesse des Assemblées de Dieu (JAD) du Togo a organisé le 11 août 2007 un culte au cours duquel les pasteurs ont prié pour un heureux aboutissement du processus électoral. De la même manière, la Fédération de Eglises et Missions du Togo (FEMI) a organisé une convention sur le thème « l'église face aux défis de l'avenir du Togo ». Les conclusions de cette convention ont clairement indiqué les intentions des membres à prendre activement part au processus en vue de garantir sa crédibilité et sa transparence.

Par ailleurs, un séminaire de formation et de sensibilisation a rassemblé les leaders des différentes confessions religieuses les 23 et 24 août à l'hôtel 2 Février. Cette rencontre a abouti à d'importantes résolutions et recommandations. Les leaders se sont engagés à utiliser les différents offices religieux (culte, messe, prière, baptême, funérailles, mariages, fêtes traditionnelles) pour promouvoir l'esprit de pardon et de réconciliation et inciter à des comportements de paix en période électorale.

Le même engagement peut être signalé du côté des chefs traditionnels, garants des us et coutumes du peuple togolais. Ces leaders traditionnels ont été formés et associés aux opérations de recensement comme personnes-ressources. Néanmoins, certaines de leurs prises de positions ont été diversement appréciées par les observateurs de la scène politique nationale. Il en est ainsi par exemple de la montée au créneau des chefs de canton de la zone Bè réputée fief de l'opposition pour interdire une manifestation d'une partie de l'opposition togolaise prévue pour le 04 Août. Même si sur le plan légal, les textes constitutionnels et réglementaires ne leur reconnaissent pas la compétence d'autoriser et d'interdire quelque manifestation politique que ce soit, cette position ne peut être analysée en faisant abstraction de l'histoire des manifestations politiques sur ce territoire et du contexte politique actuel qui prône l'apaisement. En effet les manifestations à Bè se sont souvent soldées par des affrontements sanglants dont les principales victimes sont les populations résidentes. Et comme ils s'en expliquent, il s'agissait pour les chefs canton de la zone en question d'éviter de retomber dans les mêmes scènes cauchemardesques

2.2 Indices sur le plan sous régional

2.2.1 L'exemple des élections dans l'espace CEDEAO

L'année 2007 en Afrique de l'Ouest est celle des élections. Les pays comme le Bénin, le Burkina Faso et le Mali et bien d'autres pays de la CEDEAO ont déjà fait l'expérience de scrutins réussis cette année. Tous les regards sont désormais tournés vers le Togo qui a le devoir et l'obligation de réussir ce passage test. Le concept de coprosperité qui est si cher au Bénin, au Ghana, au Nigeria et au Togo, ne doit pas uniquement se limiter dans le domaine économique mais devrait

prendre racine dans le domaine de la gouvernance démocratique. Car pour que la vision de coprosperité ne devienne une réalité, il devient impérieux que tous les pays qui ont choisi cette option se soutiennent mutuellement afin de prospérer ensemble. Laisser un pays à la traîne reviendrait donc à mettre en mal cette vision de coprosperité dont les fils et filles de chaque pays ont besoin pour se sentir en paix et s'engager réellement dans le processus de développement souhaité.

2.2.2 L'implication de la CEDEAO.

La vitalité de la démocratie d'un pays dépend de sa capacité à organiser des élections crédibles et pacifiques dans les délais constitutionnellement requis. Ayant compris très tôt cette nécessité, la CEDEAO s'est impliquée dans les processus démocratiques en cours en Afrique de l'Ouest. Certes l'expérience de 2005 au Togo ne lui avait pas été trop reluisante dans la gestion de la succession du Président GNASSINGBE Eyadema. Les diverses missions qu'elle a menées avant les présentes législatives ont pour but de faire la paix avec le peuple togolais et d'assurer la bonne tenue des élections libres et transparentes. En effet, dans le cadre des missions exploratoires qu'elle a mandat d'envoyer dans les pays membres à la veille des consultations électorales et référendaires, la CEDEAO a dépêché, dans la journée du 25 juin 2007, une délégation au Togo pour rencontrer les divers acteurs de la vie sociopolitique togolaise. La délégation dirigée par Monsieur Babacar Ndiaye, ancien Président de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Au cours de cette mission, une quinzaine d'organisations de la société civile Togolaise a été rencontrée. Les interventions des participants à cette réunion ont tourné autour des points suivants :

- le désintérêt de la population vis-à-vis du processus électoral en cours ;
- la crise de confiance entre les acteurs de la vie politique Togolaise ;
- la nécessité de poser des actes forts pour rassurer les personnes victimes des violences d'avril 2005 (réfugiés et autres victimes de violations de droits de l'homme) et les motiver pour participer aux élections à venir ;
- la question de la sécurité ;
- Incertitudes quant à la tenue du scrutin à la date du 05 août ;
- la nécessité d'une éducation citoyenne sur les enjeux électoraux ;
- le respect des dispositions de l'APG par toutes les parties prenantes ;
- la contribution de la CEDEAO à la bonne tenue des élections législatives Togolaises.

La pertinence de ces points témoigne une fois encore de l'intérêt des acteurs togolais.

Selon M. MAIGA, envoyé spécial de la CEDEAO auprès du Togo « l'implication de la CEDEAO dans le processus électoral au Togo couvrira les trois importants volets que sont la phase de recensement des électeurs, celle du scrutin et celle de la proclamation des résultats (acceptation ou non par les protagonistes) ».

2.3. Indices sur le plan international

L'engagement des institutions internationales comme l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union Européenne, les Etats-Unis, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et d'autres partenaires aux côtés du Togo dans le processus de sortie de crise dénote d'un certain intérêt pour la réussite des élections.

2.3.1 La volonté des institutions internationales.

L'accord de partenariat entre les pays ACP et l'Union Européenne, signée en juin 2000 à Cotonou, prévoit entre autres objectifs, la promotion du développement et de réformes institutionnelles, le renforcement des institutions nécessaires à la consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance. C'est ainsi que l'Union Européenne appuie depuis plusieurs années les processus démocratiques dans les pays ACP et en particulier au Togo.

Dans le souci d'accompagner l'Etat togolais dans sa volonté à instaurer l'Etat de droit, la

communauté internationale a maintes fois renouvelé son engagement à faire évoluer le processus électoral, en cours au TOGO. La communauté internationale, notamment l'Union européenne, a opté pour le soutien financier du processus.

2.3.2 La contribution des institutions internationales

Dans le cadre de la mise en œuvre des 22 engagements pris par le gouvernement togolais vis-à-vis de l'Union Européenne le 14 Avril 2004 pour la consolidation de la démocratie, l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, la commission européenne a décidé de financer le processus électoral en cours au Togo à travers un projet dénommé « Projet d'Enregistrement et d'Appui aux Cycles Electoraux » 2007-2008 (Projet PEACE).

Le projet vise à renforcer la bonne gouvernance et la démocratie en appuyant les différents cycles électoraux togolais 2007-2008. Il s'agit des élections législatives et des élections municipales ou locales prévues en 2008. Pour honorer ainsi son engagement, l'UE a octroyé un montant de 13,6 millions d'euros soit près de 9 milliard de francs CFA, ce qui équivaut à 71,30% du coût total de l'action. Ce projet envisage la planification stratégique, l'appui financier et opérationnel, le renforcement des capacités de la CENI, la sécurisation des élections législatives de 2007, l'appui aux organisations de la société civile à l'observation électorale nationale et aux médias ainsi que les opérations post-électorales et la pérennisation des acquis.

La gestion du projet est confiée au PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) chargé de mettre en place et de superviser une unité de gestion du projet qui va travailler en étroite collaboration avec la CENI.

Toujours sur le plan de financement des élections, la France a décidé d'augmenter son financement à la CENI. De 500.000 Euros, cette enveloppe a été portée à 3 millions d'Euros. L'Allemagne de son côté, serait prête à octroyer près de 5 millions d'euros à la CENI. Dans le même sillage, la Chine entend apporter son appui pour l'organisation des législatives au Togo.

3. Le processus électoral.

Programmé pour le 24 juin 2007 les élections législatives togolaises ont été reporté une première fois pour le 05 août 2007. Les raisons restent le fait que le processus devant aboutir à cette échéance a connu d'énormes blocages dus à des goulots d'étranglement. A pas de tortue, le chemin est fait non pas sans dénonciations ou exhortation à de nouveaux reports.

Après l'installation des 19 membres de la CENI (Commission Electorale nationale Indépendante) qui ont prêté serment le jeudi 19 Octobre 2006, l'étape de l'installation des 279 CELI (Commissions Electorales Locales Indépendantes) a été passé. Les débats pour une organisation consensuelle de ce scrutin déterminant pour la stabilité du Togo se sont révélés très houleux. Ils se sont cristallisés sur plusieurs points dont le type de carte d'électeur à adopter ou le mode de recensement le plus transparent. La conséquence a été le retard accusé dans le démarrage du recensement électoral ; ce qui a amené la CENI à faire face à un nouvel report tacite des élections législatives.

Finalement, les opérations du recensement électoral ont démarré le 16 juillet 2007 et se sont achevées le dimanche 19 août 2007. Depuis l'opération de simulation jusqu'au démarrage effectif, ces opérations étaient sujettes à d'énormes problèmes techniques, humains et organisationnels. Déjà, les analyses et critiques fusent de toutes parts pour planter le décor d'un probable contestation des chiffres. En effet, le dernier recensement général de la population togolaise remonte en novembre 1981. Selon le taux de croissance de 2,5% par an avancé dans le rapport PNUD 2003, la population togolaise atteindrait, selon les estimations, 6,6 millions d'habitants à l'horizon 2015. Selon certaines factions, cette tradition d'estimation de la population constituerait un vivier pour la manipulation à buts électoraux des chiffres. En la matière, la CENI espère un fichier électoral de 3 224 300 personnes avec des chiffres définitifs de 1 944 900 dans la zone A et des prévisions de 1 336 898 dans la zone B (Voir tableau 2). Ces chiffres recèleraient des électeurs fictifs selon l'opposition qui relance ainsi la problématique d'électeurs fictifs.

Au delà de ce combat de chiffres, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) entamera la phase du dédoublonnage à partir du 30 août 2007. Cette opération consiste à assainir le fichier électoral des doubles et multiples inscriptions. Pour cette cause, la CENI a déjà publié un communiqué invitant ceux qui se sont volontairement ou non inscrits plus d'une fois sur les listes électorales à « engager auprès de leur Commission Electorale Locale Indépendante (CELI) une procédure d'annulation de l'inscription. Le contraire les met en infraction au plus tard le 30 août 2007. Une opération qui constitue une opportunité à saisir aux yeux des partis qui contestent les chiffres avancés par la CENI pour les zones A et B. Pour ces parties, Il y aurait péril en la demeure si rien n'est fait pour corriger certaines anomalies.

4 Les Indices menaçant le bon déroulement du processus.

Malgré toute la volonté des acteurs de la crise politique togolaise, le processus électoral a été lancé sur des « braises » que certain dénomme « toile de fond », qu'on peut énumérer comme suit de façon non exhaustive :

- le contentieux électoral d'avril 2005 ;
- les réfugiés restés dans des camps au Bénin et au Ghana ;
- l'expropriation des terres (sans compensations) dans les zones d'extraction de phosphates et de ciment) au profit des compagnies étrangères avec comme conséquences le désœuvrement de familles entières, la pollution de l'environnement par des poussières toxiques, etc.
- la transhumance ;
- l'impunité ;

Comme toujours, des voix s'élèvent dans la classe politique pour rappeler ces questions sans oublier des manquements enregistrés dans le processus électoral en cours au Togo. Chaque partie cherche à tirer de la situation un maximum d'avantages possibles. C'est ainsi que, l'élection des membres de la Cour Constitutionnelle ² a été qualifiée de « mascarade » électorale par certains acteurs. En effet, sur six (6) membres, la moitié (3) provient de l'ancienne cour constitutionnelle qui a connu du contentieux électoral d'avril 2005. Selon les prérogatives qui lui sont attribuées, la Cour Constitutionnelle est la seule institution à connaître les contentieux électoraux et la seule habilitée à proclamer les résultats définitifs et comme tel, les reconductions des anciens membres diminuent le degré de consensus qui pourrait régner autour des résultats. Il y a crainte de voir la nouvelle Cour constitutionnelle basculer, comme la précédente, dans la partialité, sous l'influence des trois anciens membres qui ont été reconduits.

Les difficultés d'ordre technique et humain qui sont liées aux opérations proprement dites constituent une bombe à retardement qui pourrait s'explorer le jour du scrutin. En effet, la faible maîtrise des outils de recensement par certains agents qui mettent entre 10, 20 voire 30 minutes pour enrôler un potentiel électeur est susceptible de répercussion sur certains enregistrements. Ainsi les électeurs qui verront supprimer leurs noms de la liste électorale, lors de la centralisation ou du dédoublement pourraient causer des incidents le jour du scrutin.

D'autres indices non moins importants tels que l'observation militaire des élections, le quota des candidatures féminines, la question de délivrance de carte nationale d'identité, le maintient contesté de certains préfets et sous-préfets après remaniement, sont autant d'écueils qu'il faudra surveiller de près.

5. La nécessité d'une éducation citoyenne

Les problèmes Togolais ne peuvent être résolus que par les Togolais eux-mêmes. Cela nécessite un engagement collectif et un patriotisme désintéressé. Le mal togolais n'est pas

² En application de l'article 1.2.9 de l'APG relatif au règlement du contentieux électoral. L'article précité dispose que « les organes compétents procèdent à la recomposition de la Cour Constitutionnelle, en veillant à ce que les personnalités à nommer répondent aux critères de professionnalisme, de crédibilité et de l'indépendance »

seulement un mal de gouvernance. On note surtout un déficit de culture citoyenne, d'esprit patriotique et de respect du bien commun. Pour étayer cet avis, certains togolais donnent l'exemple d'une des difficultés qu'a connues le processus de recensement électoral au Togo. Il s'est agi du phénomène de confiscation des cartes d'identification par certains opérateurs de saisie ou agents d'enregistrement. Le but visé était d'obtenir un prolongement des opérations en vue d'avoir une augmentation de leurs différentes primes. Pour quelques billets de banque, des togolais ont ainsi pris en otage la vie et la stabilité de tout un peuple. Le phénomène est plus alarmant avec certains journalistes ou organes de presse togolais qui attisent ni plus ni moins comme des tensions politiciennes. Tout laisse à croire qu'ils sont pour la plupart à la solde des politiques, ce qui les verse dans des manipulations, des intoxications et des analyses, à la limite, incendiaires. L'éducation à la citoyenneté reste encore un grand défi à relever au Togo et ce à travers toutes ses couches. Ce n'est donc pas l'affaire d'une seule personne ou d'une seule structure. Il revient aux partis politiques, à la société civile, aux responsables des médias et aux responsables des différents cultes religieux de travailler en synergie pour une prise de conscience vis-à-vis du patrimoine commun : l'Etat. Le processus pourrait paraître long. Mais c'est avec un peu de courage et de persévérance, que naîtra à nouveau la confiance, le civisme et le sens aigu du patriotisme dans les esprits de chaque togolais.

6. Les scénarios

Un scénario sera observé le soir du scrutin d'Octobre 2007. Plusieurs facteurs détermineront l'issue probable du scrutin. Au nombre des scénarii à avoir, on peut citer :

1^{er} scénario : Les élections sont libres et transparentes (Possible)

- La CENI parvient à centraliser les données, dénoncer les insuffisances et apporter des corrections justes et consensuelles aux données recueillies par les 3200 centres de recensement et parvient à organiser des élections législatives d'une transparence acceptable. Le contentieux électoral est minime. Sans pression, la cour constitutionnelle proclame au plus tôt des résultats à large consensus. Le Togo réussit à son test de gouvernance démocratique. Le Togo soigne son image sur la scène internationale et obtient la clé pour la consolidation des acquis de développement.

2^{ème} Scénario : les élections se tiennent sur fond de contestations, le pouvoir proclame les résultats, certains observateurs et partis politiques condamnent le hold-up (Fort possible)

- La CENI parvient à centraliser les données, dénoncer les insuffisances et apporter des corrections justes et consensuelles aux données recueillies par les 3200 centres de recensement. Mais l'organisation pratique des élections législatives se fait sur fond de difficultés organisationnelles entachées d'irrégularités et de violences. Le contentieux électoral est lourd et met sous pression la cour constitutionnelle qui proclame tardivement des résultats contestés. Les appels à la reprise n'ont pas été pris en compte.

3^{ème} scénario : Les élections se passent sur fond de violence, le Togo retombe dans la violence.

- La CENI parvient à centraliser les données, dénoncer les insuffisances sans pouvoir apporter des corrections justes et consensuelles. Des contestataires ont profité des difficultés organisationnelles et des irrégularités pour verser dans la violence le jour de l'élection. Des appels à l'annulation sont lancés. Un important contentieux électoral est né mettant sous pression la cour constitutionnelle. Des résultats très contestés sont proclamés. Les Togolais descendent dans les rues. La violence s'installe. L'espoir togolais est brisé.

7. Quelques options recommandables.

Pour contribuer au bon déroulement du processus électoral, il est souhaitable que les recommandations suivantes soient prises en considération par la CENI et autres acteurs impliqués dans le processus électoral.

➤ Pour le recensement électoral

- Prendre du temps d'analyser le fichier électoral pour relever les insuffisances et proposer si nécessaire, une prolongation exceptionnel de 2 à 5 jours de recensement dans les zones où les populations n'ont pas pu se faire recenser, afin d'apaiser les tensions.
- Multiplier les rencontres entre la CENI et les différents partis politiques, les partenaires au développement et la société civile afin de recueillir des analyses et recommandations. Cette démarche permettra à la CENI de prendre les dispositions qui s'imposent pour des élections crédibles et paisibles.
- Renforcer la sensibilisation à l'endroit des populations et des journalistes afin que le patriotisme triomphe au détriment de la violence ou de l'incitation à la violence. Il s'agira de vulgariser et de susciter le respect des textes régissant le processus électoral togolais.

➤ Pour l'organisation pratique des élections législatives,

- Privilégier le consensus autour des préalables (surveillance, désignation des agents de bureau de vote... .
- Régler les malentendus qui ont vu le jour pendant la phase de recensement,
- Fixer la date de la tenue des élections en accord avec les autres acteurs,
- Respecter strictement l'esprit de l'Accord Politique Global,
- Sensibiliser largement les populations et les journalistes sur le déroulement pratique des opérations de vote au regard des textes en vigueur,
- Faciliter l'intégration et le travail des observateurs aussi bien locaux qu'étrangers,

Conclusion

« Rien de beau et de durable ne se fait dans la division et dans l'anarchie ». Les acteurs de la vie politique togolaise ont finalement fait sienne ce dicton en acceptant d'enterrer leurs différends et de collaborer pour relever les nombreux défis qui les attendent. Certes la volonté de travailler pour faire rayonner le Togo existe mais elle est mise à mal par la suspicion permanente entre les acteurs. La méfiance réciproque ne permettrait pas d'aller à un véritable consensus démocratique. L'instauration de la confiance dans les relations entre les leaders des partis est une des conditions de la traduction en actes des 22 engagements. Bâter et appliquer une politique d'indépendance de la CENI est un autre des défis auxquels sont confrontés les partis signataires de l'accord. Cette politique apparaît comme la seule en mesure d'apaiser les tensions entre les partis.

Enfin, le dernier défi, et non des moindres, est lié à la capacité des organisations de la société civile à œuvrer dans la sensibilisation et la formation de toutes les couches de la nation.

Pour relever tous ces défis, la Communauté internationale dans son ensemble est prête et a commencé par joindre les actes à la parole ; toute chose pour dire aux togolais, ne craignez rien, nous marchons avec vous pour que vive la gouvernance démocratique.